

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

CAPL n°2 du 07 novembre 2017

liste d'aptitude de C en B

Votre représentant **F.O.-DGFIP** a tout d'abord dénoncé la baisse drastique du volume de promotion : près de 50 % au niveau national entre 2014 et 2017.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à la liste d'aptitude et dénonce cette baisse qui illustre le mépris de l'administration à l'égard de ses agents !!!

Les suppressions d'emplois, les fermetures de trésoreries, les fusions de services et les réformes de structures rendent difficiles l'accès à certains départements. Les affectations prononcées par la Direction Générale « ALD sans résidence » sont anxiogènes. De ce fait, en raison de l'incertitude de retour dans le département d'origine et du peu de gain indiciaire, bon nombre d'agents s'autocensurent et ne postulent pas ou plus à la liste d'aptitude.

Pourtant la liste d'aptitude est pour les agents un véritable moyen d'accès à la catégorie supérieure, reconnaissance de leur valeur professionnelle. **F.O.-DGFIP** réaffirme donc son attachement aux promotions internes.

Les agents ont besoin d'un signe fort de la part de leur administration. Or il n'en est rien ! Nombreux sont les agents qui non seulement ne sont pas reconnus, mais qui plus est, se sentent dévalorisés dans leur mission et leur investissement professionnel et personnel.

C'est démotivant pour ces agents à qui on demande toujours plus, sans possibilité de promotion et d'augmentation de rémunération.

F.O.-DGFIP réaffirme sa revendication du « droit au retour » c'est-à-dire la possibilité d'être maintenu, pour celui qui le souhaite, dans son département d'origine, y compris en surnombre.

Enfin **F.O.-DGFIP** réclame la création des postes budgétaires nécessaires pour permettre la promotion de tous les agents au grade supérieur dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.

L'administration a proposé un agent avant la consultation des différents représentants du personnel de cette CAPL. **F.O.-DGFIP** dénonce à nouveau cette publication de la sélection sur Ulysse avant la tenue de la CAPL.

Suite au débat sur une liste potentielle de 25 candidats classés « à revoir », l'administration a décidé de retenir 3 agents classés « excellents » proposables à la CAP nationale pour la liste d'aptitude et 3 agents ont été classés « très bons ».

Votre représentant **F.O.-DGFIP** a voté pour les agents classés « excellents » et « très bon » mais s'est **abstenu** concernant les personnes dites « à revoir » en raison des faibles potentialités de promotion de C en B.

BARDON Nicolas titulaire

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>